

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0858

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Limonest - Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Trame verte - Modification des bénéficiaires de la politique Jardins - Attribution de subventions d'investissement à la Ville de Limonest et à Batigère Rhône-Alpes pour la création de jardins collectifs sur Limonest, Lyon 1er et Lyon 2ème

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Madame Catherine Creuze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0858**

Commission principale : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) : Limonest - Lyon 1er - Lyon 2ème

Objet : Trame verte - Modification des bénéficiaires de la politique Jardins - Attribution de subventions d'investissement à la Ville de Limonest et à Batigère Rhône-Alpes pour la création de jardins collectifs sur Limonest, Lyon 1er et Lyon 2ème

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération jardins collectifs fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Selon les articles L 371.1 à L 371.6 du code de l'environnement, la trame verte est composée de tout ou partie des espaces terrestres protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques constitués des espaces naturels et/ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les espaces remarquables (boisements, prairies, parcelles agricoles, pelouses, haies, etc.) ainsi que les couvertures végétales le long des cours d'eau.

Les jardins collectifs participent à la composition de la trame verte, à la végétalisation et à l'amélioration du cadre de vie, notamment, en espace urbain.

Les jardins collectifs ont, aussi, pour objectif de créer du lien social à partir d'espaces mis en commun et gérés collectivement. Les jardins sont donc souvent le lieu de manifestations artistiques et d'une vie locale. À l'échelle du territoire d'une agglomération, les jardins collectifs semblent symboliques mais leurs résultats sociaux sont bien réels et apportent sociabilité, civilité, insertion, mixité et écocitoyenneté.

Par délibération du Conseil n° 2006-3820 du 12 décembre 2006, la Communauté urbaine de Lyon s'est dotée d'un cadre d'intervention pour accompagner l'émergence et la création de jardins collectifs sur l'ensemble de son territoire.

Par délibération du Conseil n° 2017-2226 du 18 septembre 2017, la Métropole de Lyon a réaffirmé son intérêt pour les jardins collectifs et a défini de nouvelles orientations en faveur des jardins.

Cette politique est complémentaire des actions des communes qui interviennent en animation et en soutien aux associations de jardiniers dans la durée. La Métropole, quant à elle, assure l'aide à la mise en route et à la création.

II - Extension des bénéficiaires de la politique Jardins

Les projets de jardins collectifs et partagés accompagnés par la collectivité, outre leurs dimensions alimentaire et sociale, contribuent pour certains d'entre eux à la végétalisation du tissu urbain.

Les aides financières apportées par la Métropole pour la réalisation des projets qui lui sont présentés

s'adressent aux associations, bailleurs sociaux et collectivités locales.

Dans le cadre du plan nature de la Métropole adopté par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, la végétalisation de l'habitat et des emprises privées constitue l'axe 4. Aussi, en complément du dispositif de soutien à la végétalisation des espaces collectifs résidentiels au bénéfice des bailleurs sociaux comme des copropriétés, il est proposé d'inclure les copropriétés parmi les bénéficiaires de la politique Jardins.

Le soutien aux copropriétés, sans création préalable d'associations, permettra que davantage d'espaces végétalisés nourriciers puissent être réalisés au sein des espaces collectifs résidentiels. Les copropriétés bénéficieront des mêmes taux d'aide que les bailleurs sociaux, à savoir 40 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € TTC.

III - Soutien à 2 nouveaux jardins

1° - Aménagement d'un jardin collectif par Batigère Rhône-Alpes

Batigère Rhône-Alpes a sollicité la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'investissement destinée à l'aménagement de 3 jardins collectifs respectivement situés :

- 2 rue Quivogne, 69002 Lyon,
- 102 montée de la Grande Côte, 69001 Lyon,
- 7 rue Bouteille, 69001 Lyon.

Ces 3 jardins couvrent au total une superficie d'environ 840 m².

Par cette action, Batigère Rhône-Alpes souhaite, d'une part, soutenir les envies de jardinage de ses résidents, d'autre part, verdier son parc immobilier et créer des îlots de fraîcheur ouverts sur leurs quartiers respectifs, propices au partage et au bien vivre ensemble.

Ce projet s'inscrit, également, dans le plan nature en contribuant à la végétalisation des copropriétés.

Il nécessite pour sa mise en œuvre la réalisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement, ainsi que l'acquisition de divers équipements.

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 6 292 € nets de taxes, correspondant à 18 % des dépenses estimées à 35 154 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|--|-------------------|-----------------|-------------------|
| accompagnement pour le montage du projet | 19 424 | Métropole | 6 292 |
| travaux d'aménagement | 12 728 | autofinancement | 28 862 |
| dépenses d'équipement | 3 002 | | |
| Total | 35 154 | Total | 35 154 |

2° - Aménagement d'un jardin collectif par la Ville de Limonest

La Ville de Limonest a sollicité la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'investissement destinée à la création d'un jardin collectif situé chemin du Grand Tuillier à Limonest.

Le terrain choisi pour développer ce projet couvre une superficie de 9 360 m².

Le projet, conduit en partenariat avec le Syndicat mixte Plaines Mont d'Or et le lycée Sandar, vise à développer différentes actions en lien avec les thématiques de l'agriculture, de l'alimentation, de la pédagogie, de l'éducation et de l'enseignement, et de l'intergénérationnel.

Il est prévu, pour cela, de diviser le terrain en différents espaces ayant chacun une vocation propre :

- un espace de 3 500 m² consacré au jardin partagé (2 500 m² de parcelles individuelles et 1 000 m² de parcelle collective à vocation pédagogique : centres de loisirs, écoles, collèges, lycées et thérapeutique : résidents de

l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de la ville),

- un espace de 2 000 m² spécifiquement destiné aux travaux pratiques des élèves du lycée Sandar.

Les espaces non utilisés dans l'immédiat sont prévus comme réserve et mis en culture dans l'attente d'un développement du projet.

Ce projet nécessite, pour sa mise en œuvre, la réalisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement.

La Métropole propose de participer au projet à hauteur de 32 994 € nets de taxes, correspondant à 35 % des dépenses estimées à 93 448 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit de la façon suivante :

| Dépenses | Montant (en €) | Recettes | Montant (en €) |
|--|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| accompagnement pour le montage du projet | 10 964 | Métropole | 32 994 |
| maîtrise d'œuvre | 8 300 | autofinancement | 19 972 |
| étude des sols | 2 600 | autres aides (France Relance) | 41 482 |
| travaux d'aménagement | 69 500 | | |
| raccordement ENEDIS | 2 084 | | |
| Total | 93 448 | Total | 93 448 |

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'intégration des copropriétés parmi les bénéficiaires de la politique Jardins, pour une aide à hauteur de 40 % d'une dépense plafonnée à 100 000 € TTC,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 6 292 € nets de taxe au profit de Batigère Rhône-Alpes, dans le cadre de la création de 3 jardins collectifs situés dans ses résidences à Lyon 1er et Lyon 2ème,

c) - l'attribution d'une subvention d'investissement pour un montant de 32 994 € nets de taxe au profit de la Ville de Limonest dans le cadre de la création d'un jardin collectif situé à Limonest,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et Batigère Rhône-Alpes, d'une part, la Ville de Limonest, d'autre part, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 21 juin 2021, pour un montant de 1 520 000 € en dépenses, à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant :

- 39 286 € dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P27O7175.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204, pour un montant de 39 286 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-270969-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021 |
|---|